

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 20 DECEMBRE 2011

Délibération numéro 11-05-19

Dossier n°2 : Budget primitif 2012 : la détermination des dépenses prévisionnelles.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2011, s'est réuni le mardi 20 décembre 2011 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Paul BURDIN (Vice président) – André CELLIER (Vice président) – Jean-Claude CHARVIN – Dominique CROZET – Paul DUCRUET – Joël EPINAT – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD (Vice président) – Alain GUILLEMANT – René LAPALLUS – Alain LAURENDON – Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER.

Étaient excusées :

Mesdames Solange BERLIER – Nadia SEMACHE.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	19/01/2012
Accusé réception le	19/01/2012
Numéro de l'acte	11-05-19

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le projet de budget est conforme au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 15 novembre dernier. Il doit permettre de prendre en compte les contraintes budgétaires des collectivités territoriales qui contribuent à son financement, tout en maintenant son dynamisme en matière d'investissement :

☞ Poursuite du programme immobilier qui coure jusqu'en 2016 et qui a permis, depuis l'année 2000, de reconstruire ou restructurer pas moins de 38 centres d'incendie et de secours, soit une moyenne de 3 opérations par an.

☞ Effort de modernisation des moyens de déclenchement de l'alerte ainsi que de gestion de l'alerte. Tous les sapeurs-pompiers seront ainsi dotés d'appareils individuels leur permettant de gérer leur disponibilité à tout moment, et d'être alertés sans délai. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la promotion du volontariat, mais également dans le cadre d'une optimisation des moyens engagés lors des opérations de secours (réduction des délais d'intervention).

☞ Intégration progressive des dispositions de loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, et notamment celles relatives à la revalorisation des allocations pour les anciens sapeurs-pompiers volontaires.

Pour parvenir à ce résultat, il conviendra de rechercher des sources d'économie au niveau de la section de fonctionnement, tant parmi les charges à caractère général que dans les dépenses de personnel.

I – La section de fonctionnement : 58,405 M €.

Compte tenu des recettes prévisionnelles évoquées précédemment, les dépenses de fonctionnement 2012 pourraient être arrêtées à 58,405 M € :

⇒ Evolution en pourcentage par rapport à 2011 : + 1,40 %

⇒ Evolution en volume par rapport à 2011 : + 0,805 M €.

Pour l'élaboration de ce budget, trois types de dépenses devraient être prise en compte :

☞ L'évolution mécanique des dépenses de personnel (GVT à 1,48 %) se traduirait par une majoration globale du budget de 0,86 % (+0,500 M €).

☞ Les évolutions techniques et réglementaires liées au traitement de l'alerte entraîneraient une dépense supplémentaire et feraient évoluer le budget de fonctionnement de 0,58 % (+ 0,338 M €).

Ces dépenses nouvelles proviennent :

☞ Des contributions à l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) destiné au raccordement au réseau Antares (1),

(1) Antares (Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours) est le réseau numérique des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile. Il est destiné à l'interopérabilité des sapeurs-pompiers, des unités de la sécurité civile, du déminage, des moyens aériens, des unités militaires, des Samu, de la police (Acropol) et de la gendarmerie pour les opérations de sécurité

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	des unités militaires,
le	19/01/2012
Accusé réception le	19/01/2012
Numéro de l'acte	11-05-19

☞ Des contrats de maintenance de la nouvelle version de logiciel Artémis (2),

☞ Des abonnements pour les nouveaux bips (appareils individuels) qui équiperont tous les sapeurs-pompiers pour leur permettre de gérer leur disponibilité à tout moment, et d'être alertés sans délai.

📁 Le financement de la revalorisation des allocations de vétérance pour les anciens sapeurs-pompiers volontaires, prévue par la loi du 20 juillet 2011. L'incidence de cette mesure a été évaluée à 0,148 M €. Pour contenir le budget 2012, cette mesure pourrait être étalée sur plusieurs exercices. En 2012, il pourrait être inscrit 0,050 M €, majorant globalement le budget de 0,09 %.

Pour parvenir à limiter l'évolution du budget à 1,40%, tout en prenant en compte d'autres dépenses incompressibles (énergies, assurances....) des économies ont été recherchées dans la section de fonctionnement :

📄 Diminution des frais financiers, puisque aucun prêt n'a été souscrit en 2011,

📄 Diminution des dépenses d'entretien des véhicules, conséquence de la modernisation du parc,

📄 Diminution des dépenses d'entretien des bâtiments, puisque nombre d'entre eux ont été restructurés ces dernières années.

II – La section d'investissement : 15,305 M €.

Elle comprend 3 types de dépenses :

☞ Les opérations d'investissements pour un montant de 14,391 M €.

☞ Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 0,640 M €.

☞ Les autres dépenses (amortissement des subventions transférables) pour un montant de 0,274 M €.

2 – 1 : Les opérations d'investissement (travaux et acquisitions) : 14,391 M €.

Le budget consacré à l'immobilier (casernements) devrait représenter un tiers de la prévision de dépenses, soit 5,561 M €. Un crédit de 0,100 M € pourrait être voté à cette occasion pour financer les études des opérations qui seraient décidées par le conseil d'administration au printemps prochain (dont Charlieu)

En 2012, la priorité pourrait être donnée à la mise en place du réseau de transmission Antarès, qui offrira une infrastructure commune pour les transmissions de la police, de la gendarmerie et des SDIS. Dans ce cadre, le SDIS de la Loire doit procéder notamment au changement de tous les appareils radio équipant les véhicules d'intervention et les bips d'alerte affectés aux sapeurs-pompiers volontaires, ce qui permettra à cette occasion d'améliorer la gestion de leur disponibilité.

(2) Artemis est un outil de gestion des situations d'urgence qui assure toutes les fonctions de gestion des appels, de conduite, de contrôle et de suivi des opérations. Il intègre notamment des fonctions de gestion et d'affectation automatique des ressources (véhicules et personnels).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	19/01/2012
Accusé réception le	19/01/2012
Numéro de l'acte	11-05-19

Pour financer ces nouveaux équipements, le bureau a proposé de diminuer certains investissements destinés à renouveler le parc des engins d'intervention (1 M € au lieu de 3,5 M €).

2 – 2 : Le remboursement du capital des emprunts : 0,640 M €

Le capital devant être remboursé aux organismes bancaires s'élèvera à 0,640 M € en 2012. Le stock de la dette – actuellement de 9,043 M €, devrait évoluer dans les deux années à venir, dans le cadre du financement du programme immobilier. A titre d'information, ce stock de la dette était de 19,797 M € en 2005.

Dès 2014, le SDIS devrait entrer à nouveau dans une phase de désendettement, avec un remboursement du capital des emprunts qui sera supérieur aux prêts à contracter.

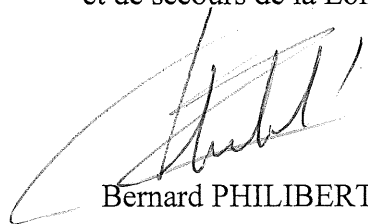
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la délibération suivante :**

Article 1 : La section de fonctionnement – votée par chapitres – est arrêtée à 58,405 €, conformément à l'annexe 1.

Article 2 : La section d'investissement – votée par articles – est arrêtée à 15,305 € conformément à l'annexe 2.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	19/01/2012
Accusé réception le	19/01/2012
Numéro de l'acte	11-05-19

Annexe 1 : dépenses de fonctionnement.

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	3 672 190 €
61	SERVICES EXTERIEURS	3 648 170 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 609 000 €
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	295 000 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	41 599 090 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 550 €
66	CHARGES FINANCIERES	570 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 882 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	359 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	528 000 €
	TOTAL DES DEPENSES	58 405 000 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	19/01/2012
Accusé réception le	19/01/2012
Numéro de l'acte	11-05-19

Annexe 2 : dépenses d'investissement.

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
16	1 641	Emprunts	640 000 €
	16 874	Autres dettes à rembourser aux communes	0 €
	2 041	Subventions d'équipement aux communes	0 €
20	2 031	Frais d'études	0 €
	205	Concessions, droits similaires, brevets et licences	150 000 €
	208	Autres immobilisations incorporelles	0 €
21	2 111	Terrains nus	0 €
	2 115	Terrains bâtis	0 €
	21 312	centres d'incendie et de secours	0 €
	21 351	Installations, aménagements bâtiments publics	501 000 €
	21 531	Réseaux de transmissions	784 000 €
	21 532	Réseaux d'alerte	5 474 000 €
	21 561	Matériels roulants d'incendie et de secours	1 050 000 €
	21 562	Matériels d'incendie et de secours	325 000 €
	21 568	Autres matériels d'incendie et de secours	90 000 €
	21 571	ateliers	23 000 €
	21 578	autre matériel et outillage technique	62 000 €
	2 158	Autres	17 000 €
	2 183	Matériels informatiques	277 000 €
	2 184	Matériels de bureau et mobilier	261 000 €
	2 188	Autres immobilisations incorporelles	317 000 €
23	231 312	Immobilisations corporelles en cours - constructions	5 060 000 €
	040	Amortissement des subventions transférables	274 700 €
TOTAL DES DEPENSES			15 305 700 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	19/01/2012
Accusé réception le	19/01/2012
Numéro de l'acte	11-05-19